# Procedure file

## Informations de base

| | | |
|---|---|---|
| NLE - Procédures non législatives<br>Recommandation | 2012/0806(NLE) | Procédure terminée |
| Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire<br><br>Sujet<br>5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC | | |

## Acteurs principaux

| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|---|
| | ECON Affaires économiques et monétaires | | 20/08/2012 |
| | | ALDE BOWLES Sharon | |
| Conseil de l'Union européenne | | | |

## Evénements clés

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16/07/2012 | Publication de la proposition législative | N7-0084/2012 | |
| 11/09/2012 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 22/10/2012 | Vote en commission | | |
| 22/10/2012 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique | A7-0348/2012 | Résumé |
| 25/10/2012 | Résultat du vote au parlement | | |
| 25/10/2012 | Décision du Parlement | T7-0396/2012 | Résumé |
| 22/11/2012 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement | | |
| 22/11/2012 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 08/12/2012 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| Référence de procédure | 2012/0806(NLE) |
| Type de procédure | NLE - Procédures non législatives |
| Sous-type de procédure | Nomination |
| Instrument législatif | Recommandation |

| | |
|---|---|
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | ECON/7/10095 |

## Portail de documentation

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Document de base législatif | | N7-0084/2012 | 16/07/2012 | CSL | |
| Projet de rapport de la commission | | PE494.607 | 17/10/2012 | EP | |
| Amendements déposés en commission | | PE498.019 | 18/10/2012 | EP | |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A7-0348/2012 | 22/10/2012 | EP | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T7-0396/2012 | 25/10/2012 | EP | Résumé |

## Acte final

Décision 2012/758
JO L 336 08.12.2012, p. 0080 Résumé

# Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

En adoptant le rapport de Sharon BOWLES (ADLE, UK), la commission des affaires économiques et monétaires appelle le Parlement européen à rendre un avis défavorable sur la proposition du Conseil de nommer Yves MERSCH comme membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE).

M. MERSCH (LU) a été évalué par la commission parlementaire conformément à l'article 283, par. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de l'impératif d'indépendance totale de la BCE en matière de politique monétaire, tel qu'il découle de l'article 130 du traité.

Les députés estiment, après avoir entendu le candidat, quil sagit dune personne dont l'autorité est reconnue et quelle dispose, dans le domaine monétaire et bancaire, des qualifications et de l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice des fonctions de membre du directoire de la BCE.

Toutefois, les députés soulignent que, depuis la création de la BCE, jusqu'au départ de Mme TUMPEL-GUGERELL, le directoire de la BCE a toujours compté une femme en son sein.

Ils estiment quil est donc nécessaire, nonobstant les qualités du candidat, de promouvoir une candidature féminine. Pour les députés en outre, la diversité des genres garantit aux conseils d'administration et aux gouvernements des compétences plus étendues et de plus vastes perspectives. Sachant par ailleurs que les mandats actuels au directoire de la BCE n'expirent pas avant 2018, il n'y aura potentiellement aucune diversité de genre en son sein jusqu'à cette date.

Les députés rappellent au passage que le Président du Parlement européen a adressé un courrier au président du Conseil européen, le 19 septembre, en lui demandant de s'engager à veiller à ce que toutes les institutions de l'Union sous sa responsabilité mettent en uvre des mesures concrètes en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes.

Cest pourquoi, les députés rendent un avis défavorable sur la candidature de M. MERSCH et appellent le Conseil à lui en présenter une nouvelle.

# Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

Le Parlement européen a décidé de rendre un avis défavorable sur la recommandation du Conseil de nommer Yves MERSCH comme membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE).

La candidature de M. MERSCH a été rejetée par le Parlement européen par 325 voix contre, 300 voix pour et 49 abstentions.

Pour rappel, M. MERSCH (LU) a été évalué conformément à l'article 283, par. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et à l'impératif d'indépendance totale de la BCE en matière de politique monétaire, tel qu'il découle de l'article 130 du traité. Au cours de son audition par la commission compétente du Parlement européen, les députés avaient estimé que le candidat était une personne dont l'autorité était reconnue et disposant, dans le domaine monétaire et bancaire, des qualifications et de l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice des fonctions de membre du directoire de la BCE.

Toutefois, le Parlement souligne que, depuis la création de la BCE, et jusqu'au départ de Mme TUMPEL-GUGERELL, le directoire de la BCE a toujours compté une femme en son sein. Il considère dès lors, et nonobstant les qualités du candidat en question, quil convient de promouvoir une candidature féminine à des postes influents à la BCE.

Le Parlement rappelle également que l'article 2 du traité sur l'Union européenne consacre le principe de l'égalité entre les femmes et les

hommes et que la diversité des genres garantit aux conseils d'administration et aux gouvernements des compétences plus étendues et de plus vastes perspectives. Sachant par ailleurs que les mandats actuels au directoire de la BCE n'expirent pas avant 2018, il n'y aura potentiellement aucune diversité de genre en son sein jusqu'à cette date.

Les députés rappellent au passage que le Président du Parlement européen a adressé un courrier au président du Conseil européen, le 19 septembre, en lui demandant de s'engager à veiller à ce que toutes les institutions de l'Union sous sa responsabilité mettent en uvre des mesures concrètes en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes. Ils rappellent également que le 7 mars 2011, le Conseil européen a adopté le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2011-2020.

En conséquence, le Parlement décide de rendre un avis défavorable sur la candidature de M. MERSCH et appelle le Conseil à retirer sa recommandation et à lui en présenter une nouvelle.

## Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

OBJECTIF: nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/758/UE du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

CONTENU : suite à la fin du mandat de M. José Manuel GONZÁLEZ-PÁRAMO, comme membre du directoire de la Banque centrale européenne, le 31 mai 2012, le Conseil européen souhaite nommer M. Yves MERSCH en lieu et place, ce dernier remplissant toutes les conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité.

Son mandat sera dune durée de 8 ans, à compter du 15 décembre 2012.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le 22.11.2012.